

EN CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 JANVIER 2023

Article 4 de l'ordonnance n°2021-1310 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements

<u>DELIBERATION N°2023-001</u>: Choix des modalités de vote pour la séance - APPROUVEE

Le conseil communautaire décide de procéder au vote des rapports à l'ordre du jour de la séance du 25 janvier 2023 via un vote électronique à scrutin public ou secret.

<u>DELIBERATION N°2023-002</u>: Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 19 décembre 2022 - APPROUVEE

Le conseil communautaire approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 19 décembre 2022.

$\frac{\text{DELIBERATION N}^{\circ}2023\text{-}003}{\text{gestion et l'exploitation des meublés de tourisme} - \text{APPROUVEE}$

Le conseil communautaire

Décide de fixer les tarifs applicables à la gestion et à l'exploitation des meublés de tourisme d'Alleuze, conformément aux dispositions ci-dessous, à compter de l'entrée en vigueur de la délibération :

Gîte 1 : maison d'habitation (capacité 10/12 personnes)

	GITE 10/12 pe	rsonnes		
	Rappel 2022	2023	2024	2025
HAU'	TE-SAISON : du 1er	juillet au 31 a	oût	10
	formule 10/12 p	ersonnes		
semaine	750€	800€	850€	900€
quinzaine	1 400€	1 450€	1 500 €	1 550€
for	mule 6 personnes '	grand confort	.11	90
semaine	600€	650€	700€	750€
quinzaine	1 100 €	1 150€	1200€	1 250€
MOYENNE SA	ISON : juin, septen	nbre + vacance	es scolaires	
	formule 10/12 p	ersonnes		
semaine	650€	700€	750€	800€
quinzaine	1 200€	1 250€	1300€	1350€
for	mule 6 personnes '	grand confort	at .	
semaine	500€	550€	600€	650€
quinzaine	900€	950€	1000€	1 050€
	BASSESAI	SON		
	formule 10/12 p	ersonnes		
semaine	550€	600€	650€	700€
quinzaine	1000€	1 050€	1 100€	1 150€
for	mule 6 personnes '	grand confort	.11	
semaine	400€	450€	500€	550€
quinzaine	700€	750€	800€	850€
	FORFAI	TS		
Ménage	60€	90€	110€	110€
Location linge	60€	10€/pers	12€/pers	12€/pers
ménage + linge	110€	cumul	cumul	cumul
	WEEK-END -	2 nuits		
formule 10/12 pers.	350€	400€	450€	500€

formule 6 pers. "grand confort"	275€	325€	375€	425€
nuit supplémentaire	100€	150€	200€	250€
TAXE DE SEJO	OUR réévalu	ée annuellem	ent	
ARRHES DEMAN	IDES : 25 % à	chaque réser	vation	
OFFRES PROMOTIONNE peut s'appliquer sur les				

Les utilisations communautaires s'effectueront à titre gratuit sauf forfaits qui seront applicables aux locataires

CAUTION 2023 : 225 € CAUTION 2024-2025 : 300 €

<u>Gîte 2</u>: grange étable (capacité 4/6 personnes)

	GITE 4	4/6 personn	es		
	Rappel				
	2022	2023	2024	2025	
HAUTE-SAISON du 1er juillet au 31 août					
semaine	500€	550 €	600€	650 €	
quinzaine	900 €	950 €	1 000 €	1 050 €	

MOYENNE SAISON	l : juin, sept	embre + vaca	nces scolaires	
semaine	400 €	450 €	500 €	550 €
guinzaine	700 €	750 €	800 €	850 €

	BASS	E SAISON		
semaine	300 €	350 €	400 €	450 €
quinzaine	500 €	550 €	600€	650 €

	FORFAI	TS		
Ménage	30€	60€	70€	70€
Location linge	30€	10 €/pers	12€/pers	12€/pers
ménage + linge	50€	cumul	cumul	cumul
	WEEK-END -	2 nuits		
formule		250€	300€	350€
nuit supplémentaire		100€	150€	200€

$T\Delta XF$	DF	SEIGHR	réévaluée	annuellement
IAAL	ν_{L}	SEJUUN	reevaluee	annuellement

ARRHES DEMANDES: 25 % à chaque réservation

OFFRES PROMOTIONNELLES : 10 à 20 % du montant de la location peut s'appliquer sur les semaines qui ne seraient pas réservées

Les utilisations communautaires s'effectueront à titre gratuit sauf forfaits qui seront applicables aux locataires

CAUTION 2023 : 135 € CAUTION 2024-2025 : 150 €

Autorise Madame le Président à signer toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette nouvelle tarification.

<u>DELIBERATION N°2023-004</u>: Maison de site d'Alleuze - Fixation de tarifs pour la gestion et l'exploitation des salles-multi-activités - APPROUVEE

Le conseil communautaire

Décide de fixer les tarifs applicables à la gestion et à l'exploitation des salles multiactivités d'Alleuze, conformément aux dispositions ci-dessous, à compter de l'entrée en vigueur de la délibération :

	2023
Saint-Flour Communauté * Commune d'Alleuze (pour son procompte)	opre
	Gratuité
Particuliers, associations et établissements pu du territoire de Saint-Flour Communaut	
Evolution tarification	
Tarification journée Tarification week-end	150 € 250 €
rticuliers, associations et établissements publics HORS du territoire de	
aint-Flour Communauté	
Evolution tarification	
Tarification journée Tarification week-end	200 € 300 €

^{*} Lorsque Saint-Flour Communauté réservera une date, cela impliquera la mise à disposition des 2 salles multi-activités.

La location du pôle culturel et touristique est réservée à l'organisation d'événements culturels et touristiques sous réserve de l'accord préalable de Saint-Flour Communauté

	2023
St-Flour Communauté *	
Commune d'Alleuze (pour son propre	compte)
	Gratuité
Associations et établissements pu	blics
du territoire de Saint-Flour Commu	nauté
Evolution tarification	
Tarification journée Tarification week-end	250 €
	350€
Associations et établissements publics HORS du te	rritoire
de Saint-Flour Communauté	
Evolution tarification	
Tarification journée Tarification week-end	300 €
	400 €
	6)
1 forfait relatif aux charges saisonnières	80
	1 803

^{*} Lorsque Saint-Flour Communauté réservera une date, cela impliquera la mise à disposition des 2 salles multi-activités

La location du pôle culturel et touristique est réservée à l'organisation d'événements culturels et touristiques sous réserve de l'accord préalable de Saint-Flour Communauté

4 Autorise Madame le Président à signer toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette nouvelle tarification.

<u>DELIBERATION N°2023-005</u>: Accueil - Convention de mise à disposition par le Conseil Départemental du Cantal de la plateforme de gestion de la relation des usagers (GRU) - APPROUVEE

Le conseil communautaire approuve les termes du projet de convention de mise à disposition d'une plateforme de gestion de la relation usager, à intervenir entre Saint-Flour Communauté et le Département du Cantal, tel qu'annexé à la délibération et autorise Madame le Président à signer ladite convention et toutes pièces nécessaires à sa mise en œuvre.

<u>DELIBERATION N°2023-006</u>: Petite enfance, jeunesse - Conventions pluriannuelles de gestion et d'objectifs avec les structures gestionnaires - APPROUVEE

Le conseil communautaire

- Approuve les projets de conventions pluriannuelles de gestion et d'objectifs à intervenir entre Saint-Flour Communauté et les structures gestionnaires « petite enfance » suivantes :
 - Fédération départementale « Familles rurales » au titre de la micro crèche de Pierrefort;
 - A.D.M.R. de Saint-Flour au titre de la micro crèche de Saint-Flour;
 - A.D.M.R. de Chaudes-Aigues au titre du RPE itinérant ;
- Approuve les projets de conventions pluriannuelles de gestion et d'objectifs et de la charte d'engagement à intervenir entre Saint-Flour Communauté et les structures gestionnaires « enfance jeunesse » suivantes :
 - Association « Familles Rurales » de Pierrefort au titre de l'A.L.S.H. de Pierrefort ;
 - O.M.J.S. de Saint-Flour au titre des A.L.S.H. Planèze, Margeride et Saint-Flour;
 - « Les P'tits Filous » au titre de l'A.L.S.H. de Saint-Flour ;
 - A.D.M.R. de Chaudes-Aigues au titre de l'A.L.S.H.

* Autorise Madame le Président à signer lesdites conventions et toutes les pièces nécessaires à ces conventionnements.

<u>DELIBERATION N°2023-007</u>: Contrat local de santé - Convention de partenariat avec Hautes Terres Communauté pour l'animation - APPROUVEE

Le conseil communautaire approuve les termes du projet de convention de partenariat pour l'exercice de la compétence commune « contrat local de santé » à intervenir entre Saint-Flour Communauté et Hautes Terres Communauté, tel qu'annexé à la délibération et autorise Madame le Président à signer ladite convention et toutes pièces nécessaires à sa mise en œuvre.

<u>DELIBERATION N°2023-008</u>: Accueil et habitat des gens du voyage - Adoption de la convention de gestion de l'aire d'accueil de la Touëte entre l'Etat et Saint-Flour Communauté au titre de l'année 2022 - APPROUVEE

Le conseil communautaire approuve les termes du projet de convention à intervenir entre l'Etat et Saint-Flour Communauté pour la gestion de l'Aire d'accueil des Gens du voyage de la Touëte au titre de l'année 2022 et autorise Madame le Président à signer ladite convention au nom de Saint- Flour Communauté.

<u>DELIBERATION N°2023-009</u>: Régie de distribution de chaleur - Approbation du règlement de service modificatif - APPROUVEE

Le conseil communautaire

- Approuve le projet de règlement de service modificatif de la régie communautaire de distribution de chaleur annexé à la délibération ;
- Décide de fixer les tarifs de vente d'énergie dus par les usagers de la régie communautaire de distribution de chaleur tels que précisés dans ledit règlement ;
- Approuve le projet de police d'abonnement à intervenir avec les différents usagers de la régie communautaire de distribution de chaleur tel qu'annexé à la délibération ;
- * Autorise Madame le Président à signer toutes les pièces nécessaires à son application ;
- Décide de le notifier auprès de tous les usagers de la régie communautaire de distribution de chaleur.

<u>DELIBERATION N°2023-010</u>: Déchetteries - Convention avec Ecosystem pour la collecte des lampes et ampoules - APPROUVEE

Le conseil communautaire

- Constate la cessation, à compter du 30 juin 2022 à minuit, de la convention intitulée « Convention relative aux Lampes usagées collectées par les communes et établissements publics de coopération intercommunale » anciennement conclue avec OCAD3E;
- Autorise Madame le Président à signer avec OCAD3E l'acte intitulé « Acte constatant la cessation de la convention relative aux Lampes usagées collectées par les communes et établissements publics de coopération intercommunale » dont un exemplaire est annexé à la délibération ;
- 4 Approuve le projet de contrat avec ECOSYSTEM pour la collecte des déchets issus des lampes en déchetterie intitulé « Contrat relatif à la prise en charge des déchets issus de lampes, collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets » dont un exemplaire est annexé à la délibération ;
- Autorise Madame le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ce contrat et qui prendra effet de manière rétroactive à compter du 1^{er} juillet 2022.

<u>DELIBERATION N°2023-011</u>: Plan Local d'Urbanisme de Saint-Flour - Approbation de la révision allégée n°1 - APPROUVEE

Le conseil communautaire approuve la révision allégée n°1 du plan local d'urbanisme de Saint-Flour et autorise Madame le Président à signer toute pièce nécessaire à l'aboutissement de cette démarche.

<u>DELIBERATION N°2023-012</u>: Plan Local d'Urbanisme de Saint-Flour - Approbation de la modification n°4 - APPROUVEE

Le conseil communautaire approuve la modification n°4 du plan local d'urbanisme de Saint-Flour et autorise Madame le Président à signer toute pièce nécessaire à l'aboutissement de cette démarche.

<u>DELIBERATION N°2023-013</u>: Droit de préemption urbain (DPU) - Institution sur la commune de Vieillespesse - APPROUVEE

Le conseil communautaire décide d'instituer le droit de préemption urbain sur la parcelle cadastrée ZK n°54 de la commune de Vieillespesse en vue de l'aménagement d'un lotissement et autorise Madame le Président à signer toutes pièces nécessaires à sa mise en œuvre.

<u>DELIBERATION N°2023-014</u>: Affaires juridiques et achats - Avenant n°1 au marché de prestation de service avec Campus Développement pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal - APPROUVEE

Le conseil communautaire

- ♣ Autorise Madame le Président à signer l'avenant n°1 au marché de prestation de service avec la SARL CAMPUS DEVELOPPEMENT pour un montant de 49 010 € HT;
- 4 Autorise Madame le Président à signer toutes les pièces relatives à la délibération ;
- 4 Décide d'inscrire les crédits nécessaires par anticipation au Budget Primitif 2023.

<u>DELIBERATION N°2023-015</u>: Finances - Autorisation donnée à Madame le Président d'engager, de mandater et de liquider les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2023 - APPROUVEE

Le conseil communautaire

4 Autorise Madame le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget primitif 2023 de Saint-Flour Communauté dans les conditions ci-dessous énoncées :

BUDGET GENERAL

Imputation budgétaire	Objet	Montant TTC
Opération 55 article 2051	PLUI – avenant OAP + affermissement tranches conditionnelles	145 400 €
Opération 19 article 2031	Frais d'études pour la réhabilitation de l'OTI Place d'Armes	20 000 €
Opération 110 article 203	Ingénierie OPAH sur dossiers 1 ^{er} trimestre 2023	30 000 €
Opération 73 article 2042	Aide à l'acquisition de vélos électriques	400 €
Opération 91 article 2188	Mémoire de Grandval – matériel d'exposition	30 000 €
Opération 94 article 2031	Etude Vallée de la Truyère – boucle cyclo touristique	30 050 €
Opération 107 article 218	Services administratifs siège et antennes territoriales Achat d'un véhicule	20 000 €
Opération 19 article 2042	Poursuite du dispositif d'aides économiques en faveur des centres bourg	40 000 €
TOTAL		315 850 €

ORDURES MENAGERES

Imputation budgétaire	Objet	Montant TTC
Opération 17 article 2031	Etude déchetterie mobile	7 080 €
Opération 13 article 2158	Achats bacs OM	19 100 €
TOTAL		26 180 €

ATELIERS DE DECOUPE ET DE TRANSFORMATION AGROALIMENTAIRE

Imputation budgétaire	Objet	Montant TTC
Opération 11 article 2313	Remplacement des éclairages intérieurs du bâtiment de Camiols par des éclairages LED-	3 700 €

REGIE COMMUNAUTAIRE DE DISTRIBUTION DE CHALEUR

Imputation budgétaire	Objet	Montant TTC
Réseau de chaleur du Crozatier – Opération 101 – article 2031	Etude de maîtrise d'œuvre pour le remplacement des compteurs sur les sous stations	6 480 €
TOTAL		6 480 €

POLE PATRIMOINE

Imputation budgétaire	Objet	Montant TTC
Opération 10 – article 2051 2051	Acquisition logiciel Micro musée	20 000 €
Opération 13 –article 2188	Achat de matériel vidéo pour mise en place des animations de conférences sur les communes	5 000 €
TOTAL		25 000 €

ENSEIGNEMENT / DIFFUSION ARTISTIQUE - LECTURE PUBLIQUE

Imputation budgétaire	Objet	Montant TTC
Article 2313	Chaudière	5 400 €

[♣] Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget primitif 2023 de Saint- Flour Communauté.

<u>DELIBERATION N°2023-016</u>: Ressources humaines - Convention de mise à disposition de services du service environnement du Syndicat des Territoires de l'Est Cantal - APPROUVEE

Le conseil communautaire

- Approuve la mise à disposition du service Environnement du Syndicat des Territoires de l'Est Cantal vers Saint-Flour Communauté, hors transfert de compétence sous réserve de la saisie du Comité Social Territorial de Saint-Flour Communauté;
- ♣ Autorise Monsieur Jean-Jacques MONLOUBOU, Premier Vice-Président en charge du personnel, à signer la convention correspondante, ses avenants éventuels ainsi que toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de la mise à disposition de service ;
- Décide d'inscrire les crédits budgétaires annuellement au regard des besoins de Saint-Flour Communauté.

<u>DELIBERATION N°2023-017</u>: Décisions de la Présidente prises par délégation – INFORMATION

A Saint-Flour, le 25 janvier 2023

Affiché le 31 janvier2023

La Présidente,

Céline CHARRIAUD